

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 59 (1921)  
**Heft:** 15

**Rubrik:** Lo vîlhio dèvezâ  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la  
PUBLICITAS  
Société Anonyme Suisse de Publicité  
LAUSANNE et dans ses agences

ANNONCES  
— 30 cent. la ligne ou son espace.  
Réclames, 50 cent.  
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1921 pour

**4 fr. 50**

en s'adressant à l'administration  
9, Pré-du-Marché, à Lausanne.

## PATRIOTE ET BON ENFANT

**N**OUS avons, samedi, constaté le très vif et, du reste, très légitime succès des représentations du *Major Davel*, par « La Muse », au Grand Théâtre. C'est chaque fois salle archi-comble d'un public enthousiaste et vibrant. Sans doute, il y a bien par-ci, par-là, quelques critiques, mais celles-ci s'adressent toutes à la pièce, aucune à la façon dont elle est montée, ni à l'interprétation, qui sont remarquables.

Que lui reproche-t-on, à la pièce?... Des longueurs et une allure tant soit peu déclamatoire qui permet à certains censeurs, tenus à circonspection, de dire de certaines scènes : « Ça, c'est vraiment un peu pompière ! » A part cela, chacun s'accorde à reconnaître la louable sincérité des auteurs, qui, dans cette œuvre, ont très heureusement laissé parler leurs cœurs de patriotes. Par le temps qui court, ce n'est point mauvais, bien au contraire.

« Le *Major Davel* — la pièce — disait l'autre jour quelqu'un, c'est un antidote contre le bolchévisme ! »

Il y a du vrai dans cette opinion, encore qu'il ne soit nullement question de bolchévisme dans la pièce de Hurt-Binet et Gaullieur. On ne savait pas ce que c'était à l'époque de Davel. Le bolchévisme est une abominable création de la grande guerre. Il a bouleversé toutes les notions admises, toutes les organisations connues jusqu'alors. L'un des plus durement frappés, c'est le socialisme, dont s'est réclamé le bolchévisme à son début. Le socialisme s'est discrédité par le patronage qu'il a bénévolement accordé tout d'abord à cette aberration que sont, dans l'ordre social, les théories et les pratiques, bolchévistes.

Le *Major Davel* est une belle et bonne leçon de patriotisme. A voir les manifestations que provoquent certaines scènes et l'émotion profonde qui étreint les spectateurs aux deux derniers actes, tout particulièrement, soit la « Prison » et « l'Echafaud », on a la conviction que le patriotisme est encore très vivace chez nous, qu'on est décidé à lui sacrifier sans faiblesse et que ceux-là perdraient leur temps et leurs peines à vouloir convertir nos populations à l'anarchie et au bolchévisme. Le peuple vaudois tout entier ferait front contre leurs instigations. Il veut rester patriote et... vaudois, sans pour cela méconnaître ses devoirs de bon Confédéré et de membre de la grande famille humaine.

Les manifestations spontanées et vibrantes, comme aussi l'émotion sincère auxquelles nous faisons allusion, présentent certains traits qui nous paraissent marquer de façon intéressante le caractère vaudois, bon enfant et patriote. Ainsi, au second acte, au défilé de la troupe de Davel se rendant à Lausanne, aux fins que l'on sait, la salle, à chaque représentation, a salué de ses applaudissements les drapeaux bernois de l'époque, obligeamment prêtés par le Musée du Vieux-Lausanne. Incroyable ! s'écriera-t-on.

Non, pas incroyable, très exact, au contraire et très naturel. C'est l'hommage respectueux et traditionnel dû au drapeau, symbole de la patrie et de l'honneur, et, en l'occurrence, drapeau sous lequel les Vaudois sujets de LL. EE., avaient vaillamment combattu, avant qu'ait sonné l'heure bénie de leur émancipation. Cet hommage rendu à l'étendard rouge et noir était spontané, sincère, exempt de tout ressentiment. Et pourtant il suivait presque immédiatement l'enthousiasme qu'avait soulevé le geste de Davel, qui, au moment de prendre la tête de ses troupes pour marcher sur Lausanne, arrachait de son tricorné la cocarde bernoise et lui substituait la cocarde verte et blanche.

Le peuple vaudois est bon enfant et patriote.

Le ressentiment des spectateurs allait, en revanche, à ces magistrats lausannois qui, feignant hypocritement d'épouser les généreuses idées de Davel, le livraient lâchement à ses juges, partant à la mort. Encore ce ressentiment ne se manifestait-il pas de façon très évidente, chacun se demandant, à part soi, ce qu'il aurait fait en pareille occurrence et s'il aurait été plus courageux et plus désintéressé que Messieurs de Lausanne. Car la soudaineté de la tentative de Davel et les conditions dans lesquelles il en entretenait la réalisation étaient bien pour expliquer, sinon excuser, une certaine hésitation, même une certaine méfiance. Les Vaudois, hélas ! n'étaient pas encore mûrs pour la liberté.

Aujourd'hui, émancipés, ils ont écrit sur leur drapeau : « Liberté et Patrie » et glorifient le héros martyr de leur indépendance. J. M.

*Coquille.* — Dans les annonces d'un journal valaisan on lisait il y a quelque temps :

« S'adresser chez X... grand atelier de... rue du Bourreau Favre, à Monthey. »

C'est Bourg-aux-Favre (quartier de Monthey) qu'il fallait lire.



## DJACASSE ET SÉ HOUIT FELHIE

**Q**UAND bin s'étai z'u maryâ su lo tard, Djacasse l'avâi bo et bin z'u onna tropa de bouibette. Rein que dâi felhie. Ein avâi z'u houit. Sein la dzanhie que vo dio ! Houit fémelle, et vâi ! n'è pardieu pas de la moqua de matou. Quand Djacasse s'étâi maryâ, lo ministre l'avâi dèvesâ su ellî coupliet : « Les enfants sont une bénédiction du Seigneur ! » Mâ, tot parâi, quand la houitiéma fémalla l'ètai vègnâite ào mondo, lo poûro Djacasse, ein gueguèint ti elliau gran de café, desâi : « N'è pas l'èmbarras, mâ tot parâi, lo bon Dieu pâo binstout botsi de mè bñi ! » Sa prêtre l'a èta oïa, et la fema à Djacasse l'è partya po l'autro mondo. Du cein, ein a min rezu.

Djacasse l'è dan restâ tot solet avoué sè houit fémelle que l'avant tote trâi z'ans de différeince. Elliau fémelle sant vègnâite grante, grante. Quand la derrâire l'a z'u veingt ans, l'avant-derrâire ein avâi

veingte-trâi, l'autra avant-derrâire veingte-six, lè duve dau mâitet veingte-nâo et treinte-dou, la trâisima treinte-cin, la seconda treinte-houit, et la première quarant'oun'an.

Ein avâi min de maryâie et l'è cein que bourlâve Djacasse. On lo vayâi jamé gué. Cein sè comprèind, lo revî lo dit' prau :

*Clî qu'a prau felhie et prau lâi  
Jamé dzouâ ne sè vâi.*

Vo sède assebin que l'è mein pénabillio de gardâ on quart'on de pudze ào sèlau qu'onna felhie à maryâ. Ah ! se sè houit felhie l'avant èta dâi valottet, barant ti maryâ. Lè z'hommo, l'è su. On mettrâi bin on tsapi à n'on tsin que troverâi tot parâi onna fema.

Lè grachau vègnant prau, mâ sè pas se lè felhie à Djacasse fasant lau prin bè, lau pouinette, mâ terivant ti ào renâ et Djacasse ein ètai quito po sa pota. Faut que vo dièss que l'avâi émaginâ onn'ècinyéna dau tonnerre po liquidâ lè pe vilhie po ceinèci. L'arâi balyi mè âi z'enc qu'âi z'autre, mè âi pe vilhie et moïn âi dzouvene et cein n'arèinzive pas lè galant. Stausse l'arant prâi la dzouvena et lo magot, mâ la fémalla soletta, menet !

On coup que Djacasse l'ètai ào cabaret, lâi trâove on certain quequelhière qu'on lâi desâi Fourguenatse. N'avâi pas tant eroué façon que l'ètai avâro. Quand l'eurant bu quauque demi, s'étant met à devesâ et Djacasse parlève de sè fémelle. Mimameint, quand l'eurant bin trinqua et fé à la voâtrâ, Djacasse et Fourguenatse l'arant èta quasu prêt à fère 'na patse. Fourguenatse desâi :

— Tè... tè... mâ... maryo ie... iena de tè... tè... felhie !

Et Djacasse, que l'ètai prau décidâ, fasâi :

— Tè preingno ào mot. La quinna vâo-to ?

Fourguenatse, que l'ètai pirate, repondâi :

— Et diéro lau... lau... baillî-vo ?

Djacasse l'esppliaquève adan son tarife :

La Moudietta, que l'a veingt ans, ie baillo cinq mille franc :

La Terlupa, veingt-trâi z'ans, houit mille franc :

La Dzeroffliâie, veingte-six ans, onze mille :

La Jacinthe, veingte-nâo ans, quatôze mille :

La Gottrauz, treinte-dou, dix-sat mille :

La Violette, treinte-cin, veingt mille :

La Magritta, treinte-houit, veingte-trâi mille :

La Rose, quarant'oun'an, veingte-six mille.

Fourguenatse, que vayâi dza ti elliau mille, lâi dit dinse :

— Mè farâi rein que... que... sâi pas trau... trau... dzouvena, mâ... mâ... dite-mè vâi, père... Dja... casse ! ein âi-vo min de pe vilhie ?

*Marc à Louis, du Conteur.*

*Comme aux champs.* — Le fait s'est passé à Lausanne, il n'y a pas longtemps.

Dans une réunion religieuse, avec projections cinématographiques, les explications alternant avec le chant de cantiques, apparait une vue particulièrement belle et reposante, représentant des vaches paisant dans une prairie à l'orée de la forêt — vue idyllique s'il en fut.

En ce moment, le conférencier désigne le cantique qui va être chanté ; puis, se tournant du côté de l'opérateur, de sa voix la plus naturelle lui dit :

— Avez l'obligeance de garder les vaches pendant que nous chanterons. E. M.